

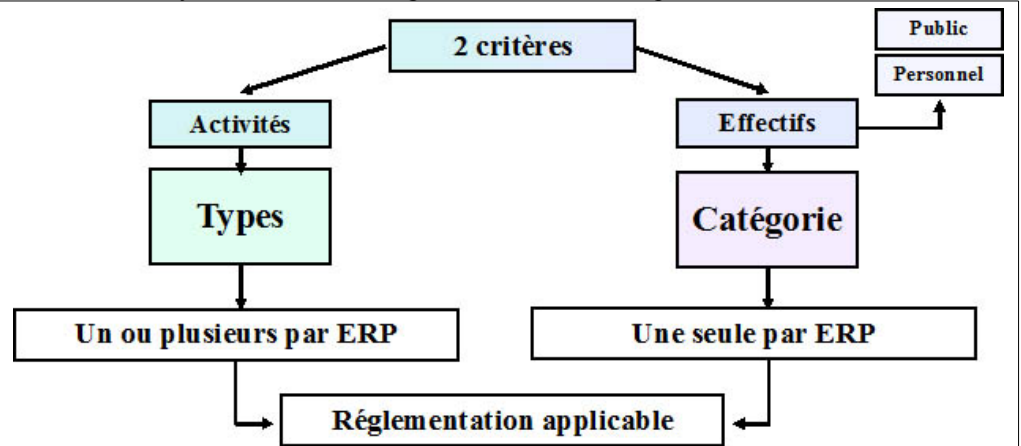
LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Information ISSN 2492-9751 n°30 – 6 octobre 2013
France POULAIN, Pascal PREVOST (SDIS 27), Caroline BENARD (Préfecture)

L'analyse du risque d'un ERP

Lors de l'analyse d'un dossier ERP par la commission Risques, 9 critères seront vérifiés :

Pour réaliser le **Classement** d'un ERP, il faut combiner deux critères : l'activité et les effectifs,



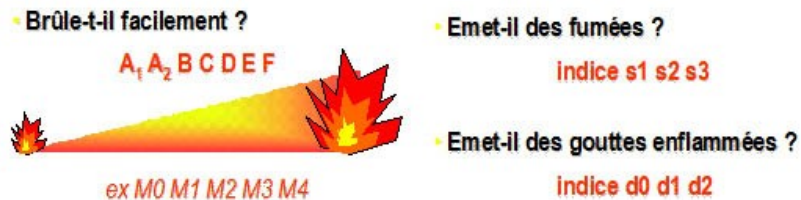
L'activité dépend des types, ils sont repérables par des lettres (par exemple, O pour Hôtels, ou CTS pour Chapiteaux, tentes et structures fixes ou itinérantes..).

Si les effectifs se montent à plus de 1500 personnes, l'ERP est en 1^{ère} catégorie, entre 701 et 1500 en 2^{ème}, entre 301 et 700 en 3^{ème} et jusqu'à 300 personnes en 4^{ème} catégorie sauf pour les ERP de 5^{ème} catégorie où le nombre est inférieur au seuil d'assujettissement.

Ce seuil est propre à chaque type d'établissement et fixé par les dispositions particulières. Il permet de créer un seuil variable entre le 1^{er} (de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie) et le 2^{ème} groupe (la 5^{ème} catégorie) de façon à prendre en considération la dangerosité réelle que constitue la nature de l'activité. Un seuil bas permet de basculer rapidement dans les dispositions du 1^{er} groupe et notamment de faire intervenir obligatoirement la commission de sécurité.

En terme d'**Implantation**, seront analysés :

- l'accessibilité aux engins d'incendie et de secours car il importe de « stocker » la masse de public évacuant, de faciliter l'approche et la mise en œuvre des moyens des sapeurs-pompiers.
 - l'isolement par rapport aux bâtiments tiers : éviter la propagation d'un incendie d'un bâtiment vers un autre et à l'intérieur d'un même bâtiment.
 - le comportement au feu des matériaux et éléments de construction
- Réaction au feu d'un matériau de construction :

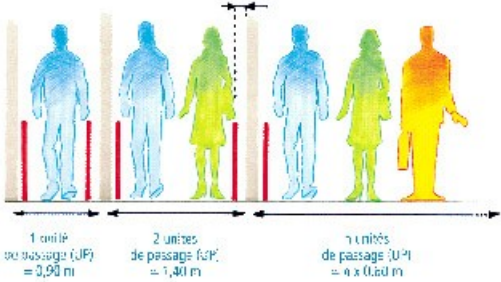
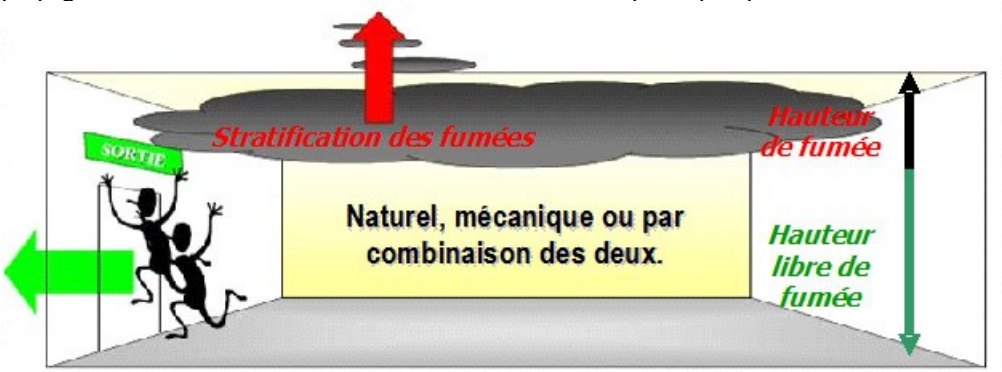





Résistance au feu d'un élément de construction :

- Va-t-il résister longtemps ?**
- **résistance mécanique :** R + durée
ex « stable au feu » SF poteau, poutre, charpente
 - **isolation thermique :** I + durée
ex « coupe-feu » CF cloison, porte, plafond, vitrage
 - **étanchéité aux flammes et aux gaz :** E + durée
ex « pare-flammes » PF cloison, porte, plafond, vitrage

En terme de **Construction**, seront

- de la structure et des planchers afin de vérifier les possibilités d'évacuer avant

<p>vérifiés la résistance au feu :</p>	<p>l'effondrement du bâtiment et de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la distribution intérieure résistante au feu, isolement des locaux à risques particuliers d'incendie pour éviter la propagation d'un incendie dans le bâtiment et permettre l'évacuation dans de bonnes conditions de protection. - des façades et de la couverture (matériaux difficilement inflammables) pour éviter la propagation par un incendie extérieur. - des aménagements intérieurs. L'objectif est de limiter la propagation de l'incendie par l'emploi de matériaux classés en réaction au feu (revêtements de sols, revêtements muraux, revêtements de plafonds, gros mobilier, sièges, décorations).
<p>Le dimensionnement et le nombre des Dégagements est très important à vérifier,</p>	<p>Le principe est de calculer le nombre, la largeur, la répartition, la continuité et le balisage.</p> <p>Il faut également mettre en sécurité les personnes en situation de handicap (espaces d'attente sécurisés) et être en conformité aux règles d'accessibilité.</p> <p>Notion d'unité de passage :</p> 
<p>Les moyens de Ventilations sont très importants à analyser, et notamment en terme de désenfumage,</p>	<p>Les objectifs visent à faciliter l'évacuation ou la mise en sécurité des occupants, à limiter la propagation de l'incendie et à faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.</p> 
<p>Pour réaliser le Électricité</p>	<p>Au niveau des installations générales, il faut limiter le risque d'éclosion d'un incendie et alimenter des installations concourant à la sécurité (éclairage, désenfumage, ascenseurs pour handicapés).</p> <p>En terme d'éclairage normal car il faut permettre d'évacuer dans de bonnes conditions de visibilité ; et en terme d'éclairage de sécurité, il faut se substituer à l'éclairage normal pour éviter la panique.</p> 
<p>En ce qui concerne le Chauffage,</p>	<p>Mais également de ventilation et de climatisation, les objectifs sont de limiter le risque d'éclosion d'un incendie et limiter la propagation dans le bâtiment.</p>
<p>Il est possible que certaines activités nécessitent l'utilisation de produits toxiques ou autres qui peuvent générer des Risques spéciaux</p>	
<p>Pour optimiser les Moyens de secours en vérifiant les :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - moyens d'extinction - moyens d'alarme et d'alerte - moyens facilitant l'intervention des sapeurs-pompiers - consignes  <p>Plan schématique d'intervention</p> <p>En cas d'incendie</p>